L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux No 73, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS

MERCREDI 20 AOUT 1884.

Consulat de France.

Exposition Universelle de la Nouvelle-Orléans.

J'ai l'honneur de porter à la connaissance du public les extraits ci-dessous des Informations et Règles concernant les exposants étrangers (Circulaire No 4, 29 mars 1884) publiées officiellement par la Direction de l'Exposition:

1—Une exposition universelle ....sera ouverte à la Nouvelle-Orléans le 1er lundi de décembre 1884....

6—Tous les gouvernements étrangers ont été invités par le Président des Etats-Unis.... à nommer des commissions afin d'organiser leurs sections à l'Exposition....

8—Les demandes d'espaces, et tout ce qui regarde cette question, seront traités avec la commission du pays d'où proviennent les objets à exposer.

10—Au premier novembre 1884 ou avant, les commissions étrangères devront présenter au Commissaire Général des plans faisant connaître d'une manière aussi exacte que possible la répartition de l'espace alloué aux sections étrangères. Ils devront aussi présenter la liste des exposants.

15—Les exposants étrangers n'auront rien à payer pour l'espace qui leur sera accordé non plus qu'à titre de droits d'entrée.

18—La classification des objets exposés comprend les groupes suivants:

I. Agriculture.
II. Horticulture.
III. Produits bruts et manufacturés, métaux, minéraux et bois.
IV. Meubles et accessoires.
V. Industrie textile, habillements et accessoires.
VI. Arts industriels.
VII. Produits alimentaires.
VIII. Education et instruction.
IX. Œuvres d'arts.
X. Pisciculture.

24—Tout les soins possibles seront pris pour protéger contre tout dégât, les articles exposés, mais la Direction ne sera en aucune manière responsable pour les accidents, feu, pertes ou dommages, quelle que soit la cause ou l'étendue du dommage causé......

31—Une quantité convenable d'eau, de gaz et de vapeur sera allouée, gratuitement aux machines exposées...... Les quantités désirées devront être clairement spécifiées dans les demandes......

32—Toute force motrice dépassant le quantum accordé par la Direction sera fournie et payée selon un tarif officiel......

34—Sont exclus de l'Exposition toutes les substances fulminantes, toutes les substances explosibles, explosives et en général toutes les substances qui peuvent être jugées dangereuses.

38—Le Directeur Général aura le droit de faire enlever tout objet, quelle qu'en soit la provenance, qui, en raison de sa nature ou de son apparence, semblerait nuisible au but ou au décorum de l'Exposition......

42—En temps utile, le Département des Transports fera connaître les arrangements spéciaux qui auront été pris concernant le transport des articles provenant des pays étrangers. Il fera connaître aussi les règles de douane dont la connaissance intéressera les exposants.

44—Tous les exposants, par le seul fait de participer à l'Exposition, déclarent se soumettre aux règles qui précèdent et à toutes autres qui pourraient sembler nécessaires à la Direction.

SAMUEL MULLEN,
Chef des Installations.

Approuvé:
E. A. BURKE.
Directeur Général.

J'ai également l'honneur de porter à la connaissance du public les articles 8 et 17 des Règlements Généraux de l'Exposition Universelle de la Nouvelle-Orléans:

Art. 8—Les Commissaires étrangers, nommés à la requête du Gouvernement des Etats-Unis, sont invités à entrer en correspondance, aussitôt que possible, avec le Directeur Général......... (Ils examineront) toutes les questions concernant (leurs) compatriotes, spécialement les matières ayant rapport à la distribution de l'espace et la préparation de chaque section nationale dans les édifices. Le Directeur Général ne correspondra donc pas directement avec les exposants étrangers et n'examinera aucune de leurs applications individuelles.

Art. 17—Toutes les applications étrangères pour l'admission, doivent être en accord avec une forme spéciale fournie par le Directeur-Général aux Commissions étrangères....... Des formes imprimées, conformes à ces règlements, seront fournies gratis.

E. A. BURKE,
Directeur-Général.

Approuvé: ED. RICHARDSON,
Président.

La Nlle-Orléans, ce 24 mai 1884.
Le Consul Général,
Commissaire de la République Française,
VICOMTE PAUL D'ABZAC.

CONSULAT DE FRANCE.

Exposition Universelle de la Nouvelle-Orléans.

Sur ma demande, la Direction de l'Exposition Universelle a bien voulu consentir à prendre 50 abonnements de six mois à l'ABEILLE de la Nouvelle-Orléans et 50 au "Messager Franco-Américain" de New-York.

Les deux journaux seront servis aux adresses qui suivent, afin de répandre dans le public Français tous les renseignements de nature à faire apprécier au gouvernement de la République, ainsi qu'à nos industriels, l'importance et le but de l'Exposition Universelle de la Nouvelle-Orléans.

Liste des destinataires.

MM. les Présidents des Chambres de Commerce de Paris, le Havre, Rouen, Nantes, Bordeaux, Marseille, Cette, Lyon, St. Etienne, Roubaix, Carcasse, Lille, Reims, Epernay, Louviers, Arras, Bayonne, Besançon, Brest, Caen, Cherbourg, Clermont Ferrand, Cognac, Dieppe, Dijon, Dunkerque, Elbœuf, Limoges, Montpellier La Rochelle, Sedan, Toulouse, Périgueux, Alger, Constantine, Philippeville.

MM. les Rédacteurs en chef des journaux de Paris—Le XIXe Siècle, l'Economiste Français, La France, Le National, Le Pays, Le Petit Journal, Le Siècle, Le Soir, Le Voltaire, Le Journal des Chambres de Commerce, Le Gaulois.

N B—L'Abeille échange déjà avec Le Journal des Débats, Le Figaro, La Gazette de France, La Liberté, La République Française et Le Temps.

MM. les Rédacteurs en chef des journaux des Départements—La Gazette du Midi, Le Sémaphore, L'Echo de la Charente, La Gironde, La Guyenne, Le Courrier de la Gironde, Le Courrier de Lyon, Le Progrès, Le Salut Public, Le Petit Lyonnais, Le Périgord, Le Journal de Rouen, Le Phare de la Loire, L'Union Bretonne.

MM. Clavery—Directeur des Consulats au Département des Affaires Etrangères.

Billot—Directeur Politique aux Affaires Etrangères.

Renard—Chef du bureau des renseignements commerciaux au Ministère du Commerce.

A. Person—Président de la Chambre des Exportateurs de Paris.

Desmoulins—Membre du Conseil Municipal de Paris.

Jobbé Duval—Membre du Conseil Municipal de Paris.

Clamageran—Sénateur.
Cordier—Sénateur.

Paul Bert	Député.
Henri Chavoir	"
Clemenceau	"
Mgr Freppel	"
Tony Revillon	"
Rouvier	"
Baron de Soubeyran	"
Spuller	"
Wilson	"

Félix Faure, Député, Sous Secrétaire d'Etat des Colonies.

A. Caubert, Comte A. d'Abzac, Jacques Meyer, Crémieux, A. Pascal, Charles Bal, Donon, Général Victor Maignan, De Molinari, Commandant Courrejolles.

La Nouvelle-Orléans, le 11 juillet 1884.
Le Consul Général,
Commissaire de la République Française,
Vicomte PAUL D'ABZAC.

CONSULAT DE FRANCE
NOUVELLE-ORLEANS.

Rue Royale. No 92.

AVIS.

Dans l'intérêt du commerce, le Consul Général informe le public que les personnes dont les noms suivent se sont adressées à lui afin d'établir des relations d'affaires avec la Nouvelle-Orléans et les principales villes des Etats avoisinants.

1°—La maison Vve Altazin-Gia (Négociant-armateur harengs et morues-goudrons et brais du Nord, à Boulogne sur mer, département du Pas-de-Calais) demande des correspondants pour leur expédier des harengs salés semblables à ceux exportés de Hollande sous la marque "Couvenne" en petits barils dits seizièmes.

2°—MM. Adr Mesnard & Cie Négociants à Cognac (Charente), désirent un correspondant pour faire connaître leurs eaux-de-vie en Louisiane.

3°—MM. A. ...illanne & Cie., négociants en vins fins et cognac, à Talence, près Bordeaux (Gironde), offrent des conditions avantageuses à un agent qui se chargerait de la haute clientèle bourgeoise.

4°—M. Edgar Rigaut (No 89 Chaussée d'Anvers à Bruxelles, Belgique), coupeur-chemisier, déclarant connaître à fond la fabrication de la lingerie, sollicite un emploi dans sa partie.

5°—MM. Ciaria & Gallice, No 24 rue Montesquieu, à Lyon, Dépt du Rhône, fabricants d'articles spéciaux et de matériel pour l'imprimerie, de pâte à rouleaux typographiques, de flans secs pour clichage au papier, &c, fournisseurs de l'Imprimerie Nationale, des maisons Mame, de Tours, et Chaix, de Paris, et des imprimeries des gouvernements Brésilien, Anglais, Belge et Japonais, désirent un représentant pour la vente de leurs produits. Au besoin ils établiraient un dépôt à la Nouvelle-Orléans.

6°—M. Alfred Duret, le Havre, (Seine Inférieure), représentant de MM. Phipps brothers & Co de Rio et de MM. Hollworthy & Ellis, de Santos, exportateurs de cafés et agents de MM. Abel Roy & frères de Paris, négociants en vins, désire traiter des affaires de céréales et gomme à la commission contre crédits de banque.

7°—M. Firmin Jullien, fabricant de conserves, de sardines et de conserves alimentaires de toutes sortes quai de la Gare, à Lorient, (département du Morbihan), voudrait entrer en relations avec des maisons de commerce pour la vente ou consignation de ses produits.

8°—M. Maurice Duclos, No 14 rue de Vienne, à Paris, courtier agent, pour le commerce des corps gras et graines oléagineuses offre ses services aux maisons qui traitent ce genre d'affaires; il désire aussi se mettre en rapport avec un courtier pour lui envoyer et en recevoir des ordres. M. M. Duclos envoie à ses correspondants une circulaire hebdomadaire, détaillée et très-bien faite, sur le commerce des corps gras dans le monde entier.

9°—M. Raoul Bravais, chimiste No 27 rue de Londres, à Paris, propriétaire de l'eau minérale naturelle du Vernet à Prades, (Ardèche) et de l'anti-microbes Bravais (grannles anti-épidémiques du Docteur Amédée Andrieu et du chimiste Raoul Bravais) voudrait un correspondant à la Nouvelle-Orléans.

10°—M. Louis Duvau aîné, château de Varrains, à Saumur (Maine-et-Loire) offre au public, ses vins mousseux dits de Champagne, à des prix variant selon la qualité, entre deux et trois francs la bouteille.

11°—M. Emile Decandt, natif de Roubaix, (France) ayant travaillé comme surintendant au Carleton Mills de Philadelphie et dans la U. S. Bunting Co., Lowell, Massachusetts, sollicite de l'emploi en ville ou à la campagne comme surintendant dans le tissage et le filage des cotons et des laines. Son adresse est 232 rue Tchoupitoulas. M. E. Decandt est muni de bons certificats de ses anciens patrons.

Pour plus de renseignements s'adresser au Consulat de France, No 92 rue Royale, de dix heures A. M. à 3 heures P. M.

La Nouvelle-Orléans, le 30 janvier 1884.
Le Consul Général
Vicomte PAUL D'ABZAC

OFFICIEL.

Avis aux contribuables de 1884.

BUREAUX DU TRESORIER,
Hôtel de Ville,
Nlle-Orléans, 9 août 1884.

LES comptes pour taxes de ville de 1884 sont terminés et prêts à être livrés. Les personnes intéressées sont respectueusement invitées à s'acquitter promptement, afin d'éviter l'intérêt, etc.

I. W. PATTON,
Trésorier.

9août au 20—

Avis de société—Le soussigné continuera s'occuper, comme par le passé, à son ancien local, No 10 rue Carondelet, des affaires d'encan et de courtage de propriétés foncières en général, d'actions et de billets, sous la raison sociale de C. E. GIRARDEY & CO. MM. George G. Friedrichs et William A. Kernaghan, ses principaux employés depuis plusieurs années, seront désormais intéressés à ses affaires et s'associent à lui à partir de ce jour, 31 juillet 1884.

Pleine de reconnaissance pour le généreux patronage qui lui a été accordé dans le passé, la nouvelle raison sociale s'efforcera de continuer à le mériter.

1er aout—1m C. E. GIRARDEY.

F. JAHNKE,
(Breveté pour la Louisiane).

PAVAGE EN PIERRE ARTIFICIELLE DE SCHILLINGER,

Importateur et marchand de Pierres plates allemandes et de North River pour pavage, curb stone, ciment de Portland, TUILES, COQUILLES ET SABLE.

Nos 208 et 210 rue Delord,
Entre Baronne et Carondelet.

mai

NATTES NOUVELLES DE CHINE

A BAS PRIX.

A. Brousseau's Son,

23 et 25 rue de Chartres.

Rideaux de Dentelle à $1 50 la paire et au-dessus.

STORES DE FENETRES,
TOILES-CIREES,
TAPIS.

Nouveautés des derniers genres.

20 mars—1an

BODLEY BROTHERS

Quartier-général de Voitures.

70, 72, 74 rue St-Charles.

ONT l'assortiment le plus complet de wagons à cannes, charrettes à cannes à 3 et 4 mulets, charrettes à bœufs, do. pour logs, wagons à coton, charrettes à bagasse, charrettes pour fermes, charrettes à ris, petites charrettes de toutes dimensions, rais, jantes, brancards, colliers de chevaux, matériaux pour voiture, graisse pour essieux moyeux. Nous appelons l'attention sur nos essieux durcis, nos moyeux forgés à froid et tous les fermes (extra destinés à nos charrettes et wagons, lesquels sont fabriqués dans nos propres usines, à Wheeling, W. Va., avec des matériaux supérieurs et par de très habiles ouvriers. Nous garantissons tout, ne craignons aucune concurrence et répondons aux plus fortes demandes.

12mai—1an

Mme BONOMO, sage-femme, et médecin pour dames, 140 St-Louis et 101 Bourgogne, se recommande pour toutes les maladies de femmes et comme sage-femme. Elle promet une guérison assurée pour toutes les maladies, telles que douleur à la matrice, dentition difficile chez les enfants, les vers chez les femmes et les enfants, les plaies aux jambes. Chambres pour les dames sur le point d'accoucher, avec un bon traitement et à des prix en rapport avec la temps. Visible à toute heure. Exerçant sa profession depuis 25 ans, elle se recommande au public.

16 déc—1

Médaille d'Or. Paris 1878 — Diplome d'honneur Amsterdam 1883

BASILE BARES.

No 84 - - Rue Royale - - No 84

SEUL AGENT.

VENANT d'être reçu un assortiment des célèbres Pianos de Gaveau, de Paris, avec le nouveau système Equilibré. Breveté pour la tenue de l'accord, la partie la plus essentielle dans le Piano. Les mécaniques de ces instruments sont à doubles répétitions. Ces pianos ont été fabriqués expressément pour notre climat et sont pleinement garantis. J'offre ces Pianos à un prix excessivement réduit.

Accords et réparations de Pianos et Orgues à des conditions très avantageuses.

18nov—

LA CREOLINE,
—OU—
La liqueur Malakoff des dames et des familles.

ALPHONSE WALZ,
94 et 96 rue Conti,
18mars— Seul propriétaire et fabricant

Dr. J. B. Perez

Médecin et Chirurgien,

D'une expérience de 25 années dans le traitement et la guérison de tous les maux des

ORGANES GENITO-URINAIRES

et des maux provenant soit des NERFS, soit d'une DEBILITE PHYSIQUE, causée par l'âge ou des abus prématurés. Maladies chroniques traitées avec succès. La maladie de Bright, la gravelle, le catarrhe de la vessie, les écoulements, la spermatorrhée et tous les désordres d'une NATURE PRIVEE, traités sans l'usage du mercure, ni d'aucune drogue nuisible. Guérisons garanties. Le rétrécissement de l'urètre guéri par un simple mécanisme, sans douleur. Les maladies de femmes et irrégularités de l'organisme guéries promptement. Le "Female Regulating Elixir" du Dr. PEREZ ne s'obtient qu'à son bureau.

No 6 rue South Rampart.

mars—24—1an

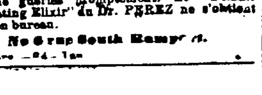

Bandages Herniaires, Bretelles, Suspensoires pour l'abdomen, Béquilles, Jambes et Bras Artificiels, Etc.

Faits sur commande et ajustés par

A. McDERMOTT,

153 rue du Camp, Nlle-Orléans.

N. B.—Chaque instrument est garanti de donner satisfaction sous tous les rapports.

25avril—341 an

ASSURANCES

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands de la Nlle-Orléans.

No 104 RUE DU CANAL.

TRENTIEME ETAT ANNUEL.

LA Compagnie publie l'état suivant conformément aux dispositions de sa Charte:

Primes reçues durant l'année expirant le 31 mai 1884, y compris les primes non-échues de l'année précédente.

Sur les risques d'incendie	$255,251 36
Sur les risques maritimes	17,931 68
Sur les risques de rivières	20,305 94
Primes totales	$293,488 98
Moins les primes non échues.	71,240 00
Primes nettes échues le 31 mai, 1884	$222,248
Pertes payées—	
Sur les risques d'incendie	$105,667 03
Sur les risques maritimes	6,553 97
Sur les risques de rivières	6,104 92
Taxes et dépenses, moins l'intérêt	15,843 99
Réassurances et primes remboursées	21,137 18—$155, 6 92
Profits	$66,941 99

La Compagnie a l'actif suivant:

Immeubles	$247,045 88
Papiers de ville	2,000 00
Actions de Banques et de Chemins de fer	63,914 79
Billets garantis par hypothèques et nantissements	162,590 32
Billets à recevoir	69,964 67
Primes en collection	21,926 85
Actions de la Compagnie des Water Works de la N. O.	7,439 50
Actions du Valette Dry Dock	11,362 50
Bons Consolidés de la Louisiane	15,626 25
Comptant	46,280 58
	$648,151 34

La Compagnie a payé les 10 pour cent d'intérêt habituel à ses actionnaires pour l'année expirant le 31 mai 1884.

L'exposé ci-dessus est une juste, vraie et recte copie des livres de la Compagnie.

G. W. NOTT, Secrétaire. PAUL FOURCHY, Président

Etat de la Louisiane,
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Fait sous serment pardevant moi, le 16e jour de juin 1884.

JAMES FAHEY, Notaire

DIRECTEURS:

P. MASPERO,	J. J. FERNANDEZ
PAUL FOURCHY,	JOS. A. SHAKSPEARE
D. FATJO,	JNO B. LALLANDE,
M. W. SMITH,	D. A. CHAFFRAIX,
CHAS LAFITTE,	R. W. TAYLOR.

17 juin—

A LOUER.

A LOUER.—Le 1er et le 2nd étage avec vérandah, composé de 4 grandes chambres, 18 sur 21, plus 4 chambres de domestique, et cuisine au-dessus de la grocerie, coin Royale et Ste-Anne. S'adresser chez A. Mangin No 73 Ste Anne. 17 août—3f

A VENDRE.

A vendre—Grocerie de famille, coin Villeré et Columbus, faisant de bonnes affaires. On donnera des raisons satisfaisantes pour la vente. S'adresser à la grocerie. 20 aout—7f

A vendre.—Une belle et vaste résidence cottage avec grand corridor au centre, ouverture sur les quatre côtés, jardin, etc., située No 98 rue Champs-Elysées presque en face de la Place Washington. S'adresser à G. A Lanaux, 73 rue Decatur. 17 août—15 f

A vendre.—En totalité ou en partie, l'habitation "Orléans" située sur la rive droite du fleuve Mississippi, à environ 6 milles au-dessous d'Alger ayant environ 45 arpents de face au fleuve sur 40 de profondeur. S'adresser à G. A. Lanaux, 73 rue Decatur. 17 août—15 f

A vendre—Une grocerie. S'adresser à l'encoignure Bourbon et Marais.
17 août—17,19,21,23,25,27

A vendre, à bon marché, un lot de vieux journaux, bons pour envelopper des marchandises. S'adresser au bureau de l'Abeille.
29 avril—

ELKIN & CIE.,

100....RUE DU CANAL....100

Appellent l'attention du public sur leur vaste stock de

NATTES DE CHINE

nouvellement importées, d'une finesse extraordinaire et sans coutures.

Aussi sur un nouveau stock de

Toiles cirées, Stores, Rideaux, etc

TAPIS!

De toutes qualités à prix réduits.

31 avril—

GODCHAUX

MARCHAND DE

VETEMENTS

CONFECTIONNES

—ET—

d'Articles de Toilette

81, 83 et 85 rue du Canal.

Notre grande vente à sacrifice a commencé, et nous invitons respectueusement le public à venir se rendre compte du bon marché que nous leur offrons en fait de

Vêtements Confectionnés

Avec le plus grand soin,

Nous les offrons à la réduction considérable de

50 Pour Cent!

16 juil—

1°---SURETE.

2°---REVENU.

Sept 7 pour cent

30 ANS.

PREMIÈRE HYPOTHEQUE,

GOLD BONDS!

—DU—

SHELL BEACH R. R.

(M., T., a B. & L. R. R. Co.)

Ces Bons sont garantis par une première et unique hypothèque sur le Shell Beach Railroad (reliant la Nouvelle-Orléans au Golfe du Mexique avec tout son matériel roulant, ses gares, magasins et terrains.

Ils sont émis au chiffre de $1,000 et enregistrés; les coupons sont payables en avril et en octobre, à la Nlle-Orléans et à New York. Le principal et l'intérêt sont payables en or.

Les Bons émis ne représentent que $8,500 par mille. Il n'existe pas de dette flottante ni de billets non payés d'aucune sorte. Les recettes du chemin garantissent le paiement de l'intérêt d'une manière absolument certaine. La Compagnie possède 550 acres de terre au lac, formant le site de Shell Beach.

Le prix des Bons est fixé au pair avec intérêt. Il n'existe pas sur la place de valeur plus solide et plus sure. Ces Bons commanderont une prime très prochainement. Un certain nombre sera vendu sur ce marché.

S'adresser à la

WHITNEY NATIONAL BANK,

AGENT POUR LA VENTE,

No 137 Rue Gravier.

23juil—1m—Mar Jeu Dim.

LA VIGUEUR DES CHEVEUX D'AYER

(Ayer's Hair Vigor.)

rend le brillant et la fraîcheur de la jeunesse aux cheveux gris ou flétris, en même temps qu'elle leur donne une riche couleur châtain ou noir foncé, ainsi qu'on le désire. En s'en servant on peut donner aux cheveux blonds ou roux, une teinte foncée, les rendre plus épais, et presque toujours guérir la calvitie.

Elle arrête la chûte des cheveux, stimule et rend la vigueur à une croissance faible et maladive. Elle empêche et guérit les croûtes et la teigne, ainsi que toutes les maladies du cuir chevelu. Comme article de Toilette pour Dames, la VIGUEUR est sans pareille; elle ne contient ni huile ni teinture, elle rend la chevelure douce, brillante, et soyeuse, tout en l'imprégnant d'un parfum suave et permanent.

M. C. P. BRICHER écrit de *Kirby, O.*, 2 Juillet, 1882: "L'automne dernier mes cheveux commencèrent à tomber, et dans un court espace de temps je devins presque chauve. J'essayai la VIGUEUR DES CHEVEUX D'AYER, et avant que le premier flacon fût fini, la chûte des cheveux s'arrêta, et une nouvelle crue commença à pousser. Maintenant ma tête est couverte d'une chevelure abondante et vigoureuse."

J. W. BOWEN, Propriétaire du *McArthur (Ohio) Enquirer*, dit: "La VIGUEUR DES CHEVEUX D'AYER est une excellente préparation pour les cheveux. J'en parle par expérience. Elle développe une nouvelle croissance de cheveux doux et soyeux. La VIGUEUR est aussi un remède sûr pour la teigne."

M. ANGUS FAIRBAIRN, le chef de la célèbre "Famille Fairbairn," Vocalistes Ecossais, écrit de *Boston, Mass.*, 6 Février, 1880: "Depuis que mes cheveux ont commencé à grisonner je me sers de la VIGUEUR DES CHEVEUX D'AYER, j'ai ainsi pu conserver une apparence de jeunesse—une chose véritablement très importante pour tous ceux qui sont obligés de paraître en public."

MME. O. A. PRESCOTT, écrivant de *Elm street, No. 28, Charlestown, Mass.*, 14 Avril 1882, dit: "Il y a deux ans environ je perdis la moitié de ma chevelure. Elle s'éclaircissait avec une rapidité prodigieuse. L'usage de la VIGUEUR arrêta la chute, activa une nouvelle croissance, et au bout d'un mois ma tête entière était couverte de cheveux naissants mais vigoureux qui, continuant à pousser, devinrent aussi longs et aussi épais qu'avant la chute. J'emploie seulement un flacon de la VIGUEUR, mais à présent je m'en sers de temps en temps comme article de toilette."

Nous avons des centaines de semblables attestations sur l'efficacité de la VIGUEUR DES CHEVEUX D'AYER. Une simple épreuve convaincra les plus incrédules.

PREPAREE PAR

Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.

Vendue par tous les Droguistes.

Brieueterie des Planteurs.

Briques expédiées par les chemins de fer "Morgan, La. & Texas," et "Pacific" sur les chalands sur le fleuve. Adresser les commandes par la boîte 127 de la "Mechanics, Dealers & Lumbermen's Exchange," Nouvelle-Orléans. Les commandes des campagnes par la boîte 3 post de Gretna.

S. D. HARVEY, propriétaire
av—

LA L.S.L.

QUE TOUT —LE— MONDE SACHE

Que cette loterie est la seule qui dans un Etat ait été votée et endossée par son peuple.

TOUS LES LOTS GAGNANTS

PAYES EN PLEIN.

MAGNIFIQUE OCCASION

—DE—

Faire Fortune!

Le Grand Tirage Mensuel

A $5 00

CLASSE I,

—DE—

LA COMPAGNIE DE

LOTERIE

DE L'ETAT

DE LA LOUISIANE

Aura lieu à la

Nlle-Orléans,

MARDI, 9 SEPTEMBRE 1884,

Ce tirage ainsi que tous les autres auront lieu sous la surveillance immédiate et la direction du

GEN. G. T. BEAUREGARD,

DE LA LOUISIANE, ET DU

GEN JUBAL A. EARLY,

DE LA VIRGINIE

GROS LOT

$75.000

1,967 Lots, montant en tout à

$265,500.

Le tirage commencera positivement

A ONZE HEURES A. M.,

A

L'ACADEMIE DE MUSIQUE.

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets à $5 le Billet.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$75,000, soit	$75,000
1 Lot de	25,000,	25,000
1 Lot de	10,000,	10,000
2 Lots de	6,000,	12,000
5 Lots de	2,000,	10,000
10 Lots de	1,000,	10,000
20 Lots de	500,	10,000
100 Lots de	300,	30,000
300 Lots de	100,	30,000
500 Lots de	50,	25,000
1,000 Lots de	25,	25,000

PRIX D'APPROXIMATION

9 Lots d'approximation de $750 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $75,000, soit	6,750
9 Lots d'approximation de $500 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $25,000, soit	4,500
9 Lots d'approximation de $250 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit	2,250
1,967 Lots se montant à	$265,500

CERTIFICAT.

"Nous déclarons, par les présentes, que présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

Billet entier. $5 | Fractions—

Cinquièmes en proportion.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE

loterie de l'Etat de la Louisiane

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises par Postal Note à l'ordre de l'American Express, change de New York, ou traite sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express.

(Nous payons les frais d'express sur toutes les sommes de $5 en plus.)

Adressez à

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser les lettres enregistrées et faire mandats sur la poste (money orders) payables à

New-Orleans National Bank

New Orleans, Lne.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

H. Lombat vs. Ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 10,969—En vertu d'un ordre de vente en date du 5 août 1884, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan sur lieux ci-après mentionnés, le MERCREDI 20 août 1884, à 10:30 heures du matin, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Au magasin No 270 rue St. Charles, dans le Premier District de cette ville.

Un grand assortiment de bouteilles vides et objets divers, etc.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

20août—

Bentura Prat vs. Succession de Thomas Jorda et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 11,819—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente, à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasin, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 2 septembre, 1884, à midi de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Gravier, Commune, Philippa et Baronne. Lequel lot forme l'encoignure nord-est des rues Gravier et Philippa, et mesure au pied anglais, vingt pieds cinq pouces de face à la rue Gravier, sur une profondeur entre lignes parallèles et de face à la rue Philippa, de quatre-vingt pieds et borné dans le fond par une allée de trois pieds de largeur et pour l'usage en commun du dit lot avec les autres adjacents.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions, comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

1 aout—1,8,15,22,29. 2 sept

Thos J. Sellers vs la Compagnie française de fabrication de porcelaine.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 11,797—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MERCREDI 17 septembre 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Quatre certains lots de terre se touchant, dans le Troisième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet compris entre le Chemin de Gentilly, la Grande Route St Jean, le Chemin de LaCrète, la rue Septième et le canal s'étendant au Bayou Sauvage. Les dits lots étant numéros huit, neuf, dix et onze et mesurent chacun comme suit: le lot numéro huit vingt-neuf pieds quatre pouces et quatre lignes de face au Chemin de Gentilly, trente-quatre pieds et demi de largeur dans le fond sur une profondeur de cent dix sept pieds sur la ligne du lot numéro sept, quatre-vingt-dix-neuf pieds dix pouces sur le côté du lot numéro neuf. Le lot numéro neuf mesure vingt-neuf pieds quatre pouces et quatre lignes de face au Chemin Gentilly, quatre-vingt dix neuf pieds dix pouces de profondeur sur le côté du lot numéro huit, et soixante-onze pieds cinq pouces de profondeur sur le côté du lot numéro dix, et trente-deux pieds cinq pouces et une ligne sur la ligne du fond. Le lot numéro dix mesure trente pieds cinq pouces et une ligne de face au Chemin Gentilly, soixante-onze pieds cinq pouces sur le côté du lot numéro neuf et soixante-dix sept pieds de profondeur sur la ligne du lot numéro onze et trente-deux pieds cinq pouces et une ligne sur la ligne du fond; et le lot numéro onze mesure trente deux pieds cinq pouces et une ligne de face au Chemin Gentilly, soixante-dix sept pieds de profondeur sur la ligne du lot numéro dix et quatre-vingt-deux pieds cinq pouces de profondeur sur la ligne du lot numéro douze, et trente-deux pieds 5 pouces et une ligne dans le fond.

Acquis par la défenderesse par achat des héritiers de Bernard Wiser et femme, d'après acte passé pardevant Octave De Armas, notaire, le 10 juillet 1883.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

16 août—16,23,30—6,13,17 sept

E. F. Stockmeyer vs. Léon Meunier et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 11,502—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre les rues Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MARDI, le 26 août 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Toulouse, Rampart, St Pierre et Bourgogne, mesurant trente-cinq pieds cinq pouces de face à la rue Toulouse sur une profondeur de vingt-cinq pieds, borné sur un côté par la propriété maintenant ou anciennement appartenant à M. Duvirac, sur le côté gauche par la propriété maintenant ou anciennement appartenant à M. Bourdin.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, avantages, dépendances qui y appartiennent ou y ayant appartenu et connu par le No 151 rue Toulouse.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

25 juil—25, 1er aout, 8 15 22 26.

Simon Z. Darrodes et Jean P. Darrodes vs. Mme Bridget Murphy et James Murphy, son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 6890—En vertu d'un writ de fieri facias rendu en faveur des plaignants et en faveur des défendeurs, à moi adressé par l'Honorable Cour Civil de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre Gravier et Natchez, dans le Premier District de cette ville, MARDI, 9 septembre 1884, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir:

1—Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le faubourg Livaudais, Quatrième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No 53, borné par les rues St. Patrick, Troisième, Quatrième et St. Denis; le dit lot est désigné par le No. 10, et forme l'encoignure des rues Troisième et St. Patrick, mesurant 30 pieds de face à la rue Troisième, sur une profondeur et face du côté de la rue St. Patrick de 125 pieds et même profondeur sur l'autre côté, le tout plus ou moins conforme au plan de Reizet, voyer, en date du 11 mai 1838, déposé à l'étude de R. J. Ker, notaire et marqué Bradford.

2—Une autre portion ou lot de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même faubourg et ilet, touchant le dit lot ci-dessus, et mesurant 15 pieds de face à la rue Troisième, et forme une moitié du lot désigné par le No 9 du dit plan et a une profondeur même que le dit de 125 pieds, et est borné à la ligne de la rue St. Patrick par le lot No. 10, ci-dessus décrit, et sur l'autre côté par l'autre moitié du lot No 9.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

9 août—9,16,23,30, 6 9 sept

A. Rochereau & Co. vs. Mme M. Grandpré.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 11,7..—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 30 août 1884, à midi, de la propriété après décrite, à savoir:

Cinq certains lots de terre désignés par les numéros quinze, seize, neuf, huit et sept (15, 16, 9, 8 et 7), situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet numéro 442 borné par les rues Rendon, Hagan, St Philippe et Ursulines, et mesurant comme suit: le lot numéro seize mesure trente pieds neuf pouces et quatre lignes (30, 9, 4) de face à la rue Ursulines sur une profondeur et façade à la rue Rendon de cent pieds et forme l'encoignure; le lot numéro quinze mesure trente pieds neuf pouces et quatre lignes (30, 9, 4) de face à la rue Ursulines sur une profondeur entre lignes parallèles, de cent pieds (100), et touche le lot numéro seize ci-dessus décrit; le lot numéro neuf mesure trente trois pieds neuf pouces et six lignes (33, 9, 6) de face à la rue Rendon sur une profondeur de deux cents pieds un pouce et cinq lignes (200, 1, 5) sur le côté le plus près de la rue Ursulines, et cent quatre vingt neuf pieds dix pouces et cinq lignes (189, 10, 5) de profondeur sur le côté le plus près de la rue St Philippe sur une largeur dans le fond de trente cinq pieds six pouces et quatre lignes (35, 6, 4); le lot numéro huit mesure trente trois pieds neuf pouces et six lignes de face à la rue Rendon sur une profondeur de cent quatre vingt neuf pieds dix pouces et cinq lignes (189, 10, 5) sur le côté du lot numéro neuf, et cent soixante dix neuf pieds sept pouces et cinq lignes sur le côté du lot numéro sept et sur une largeur dans le fond de trente cinq pieds six pouces et quatre lignes (35, 6, 4); le lot numéro sept mesure trente trois pieds neuf pouces et six lignes (33, 9, 6) de face à la rue Rendon, cent soixante dix neuf pieds sept pouces et cinq lignes (179, 7, 5) de profondeur sur le côté du lot numéro huit et cent soixante neuf pieds pouces et quatre lignes sur le côté vers la rue St Philippe, sur une largeur dans le fond de trente cinq pieds six pouces et quatre lignes (35, 6, 4).

Le tout des dits lots ci-dessus décrits conformément à un plan dressé par J. A. D'Hémécourt, voyer, en date du 4 juillet 1877, déposé en l'étude de Charles T. Soniat, notaire en cette ville, pour référence.

Acquis par la défenderesse de L. A. Billaud, conformément à un acte pardevant C. T. Soniat, notaire, en date du 13 octobre 1877.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

29 juil—29 août 5,12,19,24 30

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en partage.

Mme C. C. Gerrish vs. John H. Hope.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 5,961.—En vertu d'un jugement rendu le 16 juin 1884 et signé le 20 juin 1884, pour effectuer un partage, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MARDI, le 26 août 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain ilet de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et dépendances qui y appartiennent, situé à Foamingdale, dans la paroisse Jefferson en cet Etat, maintenant Sixième District Municipal de cette ville, et désigné comme ilet numéro quatorze et mesurant trois cents pieds de face à la rue State, deux cent cinquante-six pieds neuf pouces de face à la rue Maine (maintenant Live Oak), deux cent quarante-un pieds neuf pouces et quart de face à la rue Liberty (maintenant Magazine), et trois cents pieds de face à la ligne qui le divise de la propriété maintenant ou anciennement appartenant à D. F. Borthe, le tout au pied américain.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

25 juil—25 août 1 8 15 22 26

Tombes à vendre.

DANS le cimetière St Louis rue Esplanade, Construction de TOMBES en marbre et en briques à des prix modérés; réparation de tombes à des prix également modiques; aussi vendre, une tombe en granite à très bas prix.

S'adresser à FLORVILLE FOY,
Rue des Remparts No 83

5juin—3m—Dim-Mer.Ven.

Avis.

LA mort de notre sieur PIERRE CRAHITES n'entraînera aucun arrêt dans les affaires de la maison et elles seront continuées dans les conditions actuelles jusqu'au 31 juillet 1885, époque à laquelle une nouvelle société sera formée.

Nouvelle-Orléans, le 8 août 1884.

9 août—8f A. ROCHEREAU & CO.

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS. P. GUINAULT

Vente positive pour cause de départ. VACHERIE.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur,—Bureau; coin Bienville et Passage de la Bourse JEUDI, 21 août 1884, il sera vendu, à 11 heures du matin, rue St-Philippe, entre les rues Broad et White, à l'écurie de Pierre Bordes—

La Vacherie de M. Baptiste Ribet, se composant de 24 vaches laitières, plusieurs avec veaux, et les autres sur le point de veler y compris 9 taures race Brahma—1 taureau, 1 cheval, 2 juments, 1 pouliche de 15 mois.

1 charrette à lait, 1 ditto à provision, 1 bauche. Les harnais, bidons, baquets et tous les ustensiles de la vacherie.

La clientèle sera donnée au plus fort acheteur.

Aussi—Tous les meubles meublant de la maison.

Conditions—Jusqu'à $100 comptant, de $100, à $200 trois mois et au dessus de $200, six mois de crédit en billets endossés sur place à la satisfaction du vendeur. 17août—

Vente pour effectuer un partage. Succession de Clothilde Sobiliet.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 11,699.

Terrain formant encoignure aux rues Union et Urquhart.

Agréable résidence en bois rue Kerlerec No 49.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur, Bureau, Bienville et Passage de la Bourse,—SAMEDI, 13 septembre 1884, il sera vendu à midi, à la Bourse d'Encan de l'hôtel St-Charles, rue St-Charles, en vertu d'un jugement de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu et signé le 8 août 1884.

Les propriétés suivantes, savoir:

1° Un lot de terre formant encoignure, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Union, Français, Morales et Urquhart, lequel lot de terre mesure 31 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue de l'Union sur une profondeur et façade à la rue Urquhart de 64 pieds.

Ensemble, une maison en bois occupée comme magasin d'épiceries, ayant cinq chambres, hangar, citerne, lieux d'aisance, etc, louée $12 par mois.

2° Un lot de terre situé dans le même district dans l'ilet borné par les rues Kerlerec, St-Antoine, Bourgogne et Remparts, lequel lot de terre mesure, mesure française, plus ou moins, 25 pieds de face à la rue Kerlerec, sur 145 pieds de profondeur.

Ensemble une maison en bois, No. 49, couverte en ardoises, ayant quatre chambres et une grande gallerie derrière; cuisine couverte en ardoises, ayant deux chambres, deux cabinets et galerie sur la façade. Une autre bâtisse en bois, couverte en ardoises, construite dans le fond du terrain, ayant deux chambres avec galerie sur la façade; trois citernes, hangars, lieux d'aisance doubles, cour briquetée, jardin, etc., etc. Le tout en bon état et divisé en trois logements distincts.

La résidence du fond est occupée par les héritiers et la balance est louée $24 par mois.

Le tout d'après les plans qui seront exposés à la Bourse.

Conditions—Comptant.

Actes de vente pardevant Chs Rolle, notaire, aux frais des acquéreurs, y compris les taxes d'Etat et de ville, de cette année, en sus du prix de vente.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis des acquéreurs sur le prix de vente.

13 août—12,23,30, 6,13 sept

Succession de Marianne Mercier, épouse de J. P. Barbier et de J. P. Barbier—Nos 11,675 et 11,787.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 13 septembre 1884, il sera vendu à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, signé le 5 août 1884, par l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, siégeant à la place de l'Honorable Henry L. Lazarus, juge de la dite Cour, Division E, maintenant absent en congé—

Quatre lots de terre contigüs, avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situés dans le 3me District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Prosper, Mandeville, Espagne et Solidelle, désignés par les Nos 20, 21, 22 et 23—chaque lot mesurant 30 pieds de face à la rue Prosper, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant Oct. de Armas, notaire, aux frais de l'acquéreur.

12 août—12,23,30—6,13 sept

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTE DE CONSTABLE.

DEUXIEME COUR DE CITE de la Nlle-Orléans—No 4371.—Jean Mialocq vs. un cheval bai.—Procédure in Rem.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par la Deuxième Cour de Cité de la Nlle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'enchère publique, le VENDREDI 22 août 1884, à midi, à l'encoignure des rues Esplanade et Bayou St Jean, en face du café Caramel, la propriété suivante, savoir:

Un cheval bai, âgé de six ou sept ans, saisi dans le procès ci-dessus mentionné.

Conditions—comptant.

ALFRED BARNES,
Constable, Deuxième Cour de Cité de la Nlle-Orléans.

18 août—18,22,25

Nicolas Dahinden vs Mathis Haindel.

QUATRIEME COUR DE CITE de la Nlle-Orléans, No 7769—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Chas. G. Ogden juge de la quatrième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à mon entrepôt, coin de l'Avenue de la Louisiane et la rue Magazine, dans le Sixième District de cette ville, SAMEDI, 23 août 1884, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un lot de meubles de maison.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK CARAMBAT,
Constable.

13 août—13,17,23

Mme M. J. Clair vs. M. et Mme White.

QUATRIEME COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans. No 7791.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon. Chas G. Ogden, Juge de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à mon entrepôt, coin de l'Avenue de la Louisiane et la rue Magasin, dans le Sixième District de cette ville, SAMEDI, 23 août 1884, à midi, de la propriété ci-dessous décrite à savoir:

Un lot de meubles de maison.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK CARAMBAT,
Constable.

13 août—13, 17, 23.

F. Lewis contre M. et Mme Shultze.

DEUXIEME COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans, No 3811—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan à mon entrepôt, No 92 Passage de la Bourse, entre Bienville et Conti, dans le Deuxième District de cette ville, le JEUDI, 21 août 1884, à 11 heures A. M.—

Un lot de meubles de maison, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

ALFRED BARNES,
Constable de la Deuxième Cour de Cité.

9août—9 16 21

AVIS DE SUCCESSION,

Succession de Catherine Burns.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 11,249—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Michael Burns, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN,
Greffier.

14août—14,19,23

Succession d'Edmund Abell.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 11,959—Division — Attendu que P. S. Wiltz Jr, Administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Edmund Abell, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour,

W. J. McGEEHAN, Greffier.

17août—17,21,26

Succession de veuve Margaret Smith.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 11,920—Division —.—Attendu que P. S. Wiltz Jr, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme veuve Margaret Smith, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN,
Greffier.

13 août—13,17,22

Succession de Charles H. Lawrence.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 11,947—Division C—Attendu que Wesley E. Lawrence a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Charles H. Lawrence, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

15août—15 19 24

Succession de Valentine Hufft.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 9,131—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Catherine Hufft, tutrice naturelle administrant cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN,
Greffier.

12 août—12,16,21

LEON QUEYROUZE,

"GROCER" EN GROS,

—Importateur de—

VINS ET DE LIQUEURS

—Et marchand de—

Produits des Campagnes et de l'Ouest

97 RUE DECATUR,

mars—1an Nlle-Orléans.

Agence d'Emigration Française

LE SOUSSIGNE a ouvert à St-Paul, Minnesota, une agence d'émigration française. Il sollicite les ordres de MM. les planteurs de la Louisiane qui auraient besoin d'ouvriers ou de fermiers. Ceux qui auraient des terres à vendre ou à céder à quelque condition que ce soit, sont priés de s'adresser à lui, en lui envoyant les renseignements nécessaires.

F. C. BOUCHER, Directeur,
304 E. Third street,
Presley Block, St-Paul, Minn.

19oct

VENTES A L'ENCAN'

PAR W. I. HODGSON.

Résidence cottage à Alger—Meubles et Effets mobiliers.—Succession de feu Francis J. Carpenter—Cour Civile de District No 11,875 du Dossier.—A l'Encan.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau, 13 rue Carondelet—JEUDI, 18 septembre 1884, à midi, vis-à-vis de la maison de E. G. Rebentisch et attenant à la maison de cour, Cinquième District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable W. T. Houston, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant en place de l'Honorable A. L. Tissot, Juge de la même Cour, maintenant absent en congé, en date du 14 août 1884, No 11,875 du Dossier, dans l'affaire de la succession de feu Francis Joseph Carpenter, à l'encan, il sera vendu—

1° Un certain terrain, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District (Alger) de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Séguin, Villeré, Delaronde et Barthelémy, désigné par le No 20 et mesurant 34 pieds 7 pouces et 5 lignes de face à la rue Séguin sur une profondeur de 106 pieds 6 pouces et 7 lignes entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une Résidence Cottage en Bois ayant 4 chambres, cuve, etc., et immédiatement après sur les lieux ci-dessus désignés, rue Séguin, il sera vendu.

Un lot de meubles de maison et d'effets mobiliers d'après un inventaire enregistré.

Condition—Comptant pour les effets mobiliers et pour la propriété foncière comptant en passant la vente. 20 0/0 devant être payés sur les lieux pour assurer la vente.

Acte de vente pardevant Jos. D. Taylor, notaire, aux frais de l'acquéreur, y inclus les taxes dues et exigibles en 1884.

17 août—17, 24, 31—7, 14, 18.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés Améliorées et Terrains nus. Dans le Sixième et le Septième District.

Succession de feu Frédérick Fisher jr.

Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans—No 11,641 du Dossier de la Cour.

Vente pour effectuer un partage.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur, bureau No 13 rue Carondelet.—SAMEDI 13 septembre 1884, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, dans le Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A en date du 7 août 1884, dans l'affaire de la succession de feu Frédérick Fisher jr, No 11,641 du dossier de la Cour, pour un partage, il sera vendu à l'encan,—

Sixième District.

Rue Tchoupitoulas.

1°—Deux certains terrains, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet No 81 borné par les rues Tchoupitoulas, Front, Bordeaux et Lyons, désignés par les Nos 9 et 10, qui se touchent et mesurent chacun 30 pieds de face à chacune des rues Tchoupitoulas et Front, sur une profondeur de 150 pieds entre lignes parallèles, le tout au pied américain. Le lot No 10 forme le coin des rues Lyons et Tchoupitoulas.

A Carrollton.

Faisant face à la rue Madison

2°—Deux certains terrains ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans la ville de Carrollton, Septième District de cette ville, dans l'ilet No 136 borné par les rues Madison, Cambronne, Zimple et Quatrième, désignés par les lots Nos 23 et 24, qui se touchent et ont chacun 30 pieds de face à la rue Madison, sur une profondeur de 150 pieds entre lignes parallèles.

Faisant face à la rue Anne.

3°—Un terrain et demi situé dans la même ville et le même District que ceux décrits ci-dessus, dans l'ilet No 29, borné par les rues Anne, Esther, Clinton et Hilary, désigné par la totalité du lot No 3 et la moitié du lot No 2 qui se touchent; le lot No 3 mesurant 30 pieds 6 pouces et 5 lignes et la moitié du lot No 2 (qui touche au lot No 3) 15 pieds 3 pouces et 2 lignes, tous deux faisant face à la rue Anne, sur une profondeur de 142 pieds 8 pouces et 6 lignes entre lignes parallèles.

Rue Jefferson.

4°—Un terrain, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans la même ville et le même district que ceux décrits plus haut, dans l'ilet No 138 borné par les rues Jefferson, Leonidas, Quatrième et Zimple, désigné par le lot No 1, mesurant 30 pieds de face à la rue Jefferson, sur une profondeur et façade à la rue Zimple de 120 pieds et formant le coin des rues Jefferson et Zimple.

Rue Hampson.

5°—Cinq terrains, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le même ville et le même district que ceux décrits plus haut, dans l'ilet No 78, borné par les rues Hampson, Second, Lower Line et Clinton, et désignés par les Nos 1 à 5 inclusivement qui se touchent et ont les dimensions suivantes:

Le lot No un formant le coin des rues Hampson et Lower Line et mesurant 32 pieds 5 pouces de face à la rue Hampson, 16 pieds 5 pouces de largeur dans le fond sur une profondeur de 107 pieds 6 pouces sur la ligne du lot No 2 et 108 pieds 8 pouces de face à la rue Lower Line. Les lots Nos 2, 3, 4 et 5 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Hampson sur une profondeur de 107 pieds 6 pouces entre lignes parallèles.

Conditions—comptant au moment de passer la vente, 10 pour cent devront être payés au comptant sur les lieux pour assurer la vente. Acte de vente pardevant Ernest Commagere, notaire, aux frais des acquéreurs, y inclus les taxes dues et exigibles en 1884.

10 août—10,17, 24, 31, sept 7, 13.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un ilet de terre de valeur.

Sur la rue Claiborne dans le Troisième District.

Maison cottage, écurie, poulailler.

Succession de Dizier Riche, décédé.

Cour Civile de District No 11,554.

Au comptant à l'Encan.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureaux No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 6 septembre 1884, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade rue Magazine, entre Gravier et Natchez, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, agissant en place de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, Division D, maintenant absent en congé, en date du 1er août, dossier No 11 554 pour le compte de la succession de Dizier Riche, décédé, il sera vendu à l'encan—

Un certain ilet de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No 2, borné par les rues Claiborne, St David, Robertson et St-Jean Baptiste, Indépendance et Congrès et mesure 341 pieds de face à chacune des rues Claiborne et Robertson, et 197 pieds 7 pouces de face à chacune des rues Claiborne et Robertson, le tout plus ou moins au pied américain.

Les améliorations consistent en une maison cottage avec 6 chambres, écurie, poulailler, cuve, etc., et le tout cultivé comme forme, jardin, etc. entouré.

Conditions—Comptant en passant les titres, 10 pour cent comptant sur les lieux.

Acte de vente pardevant A. Doriocourt, notaire, aux frais de l'acquéreur, y compris les taxes dues et exigibles en 1884.

3août—3, 10, 17, 24, 31—6 sept.

PAR J. V. GOURDAIN

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Joseph Printz.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division B—No 11,739.

PAR J. V. GOURDAIN, Encanteur—Bureau, No 56 rue Royale—SAMEDI, 6 septembre 1884 à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, rue St-Charles, entre Commune et Gravier, en vertu d'un ordre de l'Honorable W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, en date du 1er août 1884, il sera vendu à l'encan pour le compte de la susdite succession, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Elmire, Casacalvo, Désiré et Moreau, mesurant 30 pieds de face à la rue Elmire sur une profondeur de 120 pieds 7 pouces entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant.

L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles en 1884, en sus du prix de son adjudication, et fera un dépôt de 10 pour cent comptant sur les lieux au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Antoine Doriocourt, notaire, aux frais de l'acquéreur.

2 aout—2 9 16 23 30—6 sept.

PAR MATHER & HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur au coin des rues Adèle et Rousseau, Quatrième District.

Succession de feu John Harney et pour le compte des parties intéressées.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No 9471 du dossier de la Cour.

A des conditions faciles, à l'encan.

PAR MATHER & HOMES—Warren Homes, encanteur—Bureaux, 9 rue Carondelet—SAMEDI, 13 septembre 1884, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre Gravier et Natchez, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, siégeant au lieu de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, maintenant en congé, en date du 5 août 1884, Dossier No 9471, de la Cour, dans l'affaire de feu John Harney, à l'encan, il sera vendu:

Un certain terrain de valeur, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Adèle, Joséphine, Rousseau et St Thomas, mesurant 44 pieds de face à la rue Adèle sur une profondeur et façade à la rue Rousseau de 63 pieds, le tout, plus ou moins entre lignes parallèles, au pied américain, et formant le coin des rues Adèle et Rousseau, et formant une partie du lot primitif No 4 sur un plan du voyer de la ville en date du 9 novembre 1830, et d'après lequel plan, fait par John F. Braun, voyer, en date du 8 avril 1884, et maintenant exposé au lieu de la vente.

Les améliorations comprennent une résidence cottage en bois recouverte en ardoises, servant de grocerie et de résidence et louée au prix nominal de $20 par mois et payé d'avance. Le No 63 rue Rousseau. Ce coin de valeur est en un point plus désirable comme emplacement d'affaires ou comme spéculation étant situé dans un voisinage très peuplé, et sera vendu aux conditions suivantes:

Termes—La moitié ou plus comptant, le reste à douze mois avec 8 pour cent d'intérêt de la date jusqu'à parfait paiement, les billets devant porter hypothèque spéciale avec privilège de vendeur sur la propriété vendue, et toutes les autres clauses usuelles de garantie, 10 pour cent au comptant sur les lieux pour assurer la vente.

Acte de vente pardevant John Bendernagel, notaire, aux frais de l'acquéreur, y inclus les taxes dues et exigibles en 1884.

9 août—9 16 23 30 sept 6 13

Marais Street Steam Brewery

H. F. STURCKEN,

90, 92, 94 et 96 RUE MARAIS,
Entre Conti et St.-Louis,

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le Cottage à deux corps de logis et une maison cottage seule, Nos 271 et 273 rue Chippewa, entre Jackson et Joséphine.

Le terrain est de 62 x 150 pieds.

Succession de Mme Caroline Reinhardt, femme décédée du Dr. Peter J. Poelman.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Dossier No 11,745.

Vente à long crédit à l'encan.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureaux No. 13 rue Carondelet—SAMEDI, 23 août 1884, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine entre Gravier et Natchez, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A en date du 18 juillet 1884, pour le compte de la succession de Mme Caroline Reinhardt, femme décédée du Dr. Peter J. Poelman, Dossier No 11,745 de la susdite Cour, à l'encan, il sera vendu—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Chippewa, Annonciation, Jackson et Joséphine, désigné comme lot No 2 et mesure 62 pieds de face sur la rue Chippewa, sur une profondeur de 149 pieds 10 pouces et 1 1/2 ligne, le tout plus ou moins au pied américain, conformément au plan qui peut être vu à la Bourse.

Les améliorations consistent en un cottage en bois à deux corps de logis, connu par le No 271 rue Chippewa, ayant 2 chambres et une cuisine sur chaque côté, cuve, lieux d'aisance, etc, loué à raison de $12 par mois, et en outre une maison cottage en bois seule, connue par le No 273 rue Chippewa, ayant deux chambres, 2 cabinets, cuve, hangar, lieux d'aisance, etc, et louée à raison de 9 par mois.

Que la moitié indivise de la propriété ci-dessus appartient à la susdite succession, le propriétaire de l'autre moitié d'intérêt réuni avec les héritiers de la susdite succession vend son intérêt—avec les mêmes conditions.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, et le reste à 1 et 2 ans avec 8 pour cent d'intérêt à partir de la vente et toutes les clauses usuelles de garanties incluant l'hypothèque spéciale et privilège de vendeur, 5 pour cent d'honoraire d'avocat en cas de procès, non aliénation, l'assurance et transfert de la police, l'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1884, et déposera 10 pour cent comptant sur son adjudication sur les lieux, et se conformera aux conditions de la vente, ou en cas contraire la vente sera forfaite.

Acte de vente pardevant Fred Zengel, notaire, aux frais des acquéreurs.

20juil—20 27 août 3 10 17 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

Jolie Résidence-Cottage à deux corps de logis, coin des rues Laurel et Peniston—Deux terrains, rue Duel, Troisième District

Succession de feu Peter J. Pollman.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 7252 du Dossier de la Cour.

A des conditions faciles. A l'Encan.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau, No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 13 septembre 1884, à midi, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, dans le Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, siégeant à la place de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la même Cour, Division D, maintenant absent de la ville en congé, le dit jugement rendu le 6 août 1884 et signé le 11 août 1884, pour le compte de la succession de feu Peter J. Pollman, No 7252 du dossier, à l'encan il sera vendu—

1° Deux terrains ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Laurel, Annonciation, Peniston et Gen Taylor, désignés par les Nos 1 et 2 qui se touchent et mesurent chacun 29 pieds 2 pouces de face à la rue Laurel, sur une profondeur de 110 pieds entre lignes parallèles; le lot No 1 formant le coin des rues Laurel et Peniston.

Les améliorations comprennent une résidence cottage à deux corps de logis, dont le coin est une grocerie, avec un cottage dans le fond des terrains, cuve, &c.

2° Deux terrains situés dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues St-Antoine, Duel, Hope ou Espérance et Annette, désignés par les Nos 11 et 12 qui se touchent et mesurent chacun 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Duel sur une profondeur de 159 pieds 10 pouces et 2 lignes, le tout plus ou moins.

Conditions—Un tiers comptant, le reste à 1 et deux ans, avec 8 pour cent d'intérêt et tout les autres clauses usuelles de garantie, un dépôt de 10 pour cent comptant sur les lieux pour assurer la vente.

Acte de vente pardevant Fred Zengel, notaire, aux frais des acquéreurs, y inclus les taxes dues et exigibles en 1884.

13 août—13 17 24 31 sept 7 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mulet et Charrette, Volailles, Meubles et Effets Mobiliers

Succession Dizier Riche, décédé Dossier No. 11,554, à l'encan

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—LUNDI 25 août 1884, à 11 heures du matin sur les lieux, rue Robertson entre Congrès et Indépendance dans le Troisième District de cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable W. T. Houston juge de la cour civile de district pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Honorable N. H. Rightor, juge de ladite cour, Division D maintenant absent en congé, en date du 1er août 1884, dossier No 11 554 dans l'affaire de la succession de Dizier Riche, décédé, à l'encan il sera vendu—

Un mulet et charrette et un lot de volailles. Meubles et effets mobiliers conformément à un inventaire déposé à mon bureau.

Conditions comptant, avant livraison.

13 août—13 17 23, à la vente.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété désirable dans le Quatrième District.

Maison en bois à deux corps de logis, avec deux étages,

Nos. 713 et 715, rue Tchoupitoulas, entre Jackson et Joséphine.

Maison en briques à deux corps de logis, avec deux étages,

No. 891 rue Tchoupitoulas.

Maison en briques à deux corps de logis.

No. 893 rue Tchoupitoulas.

Maison en bois à deux corps de logis

No. 260 rue Rousseau.

toutes entre les rues Quatrième et Washington.

Cottage en bois à deux corps de logis

Nos 81 et 83 rue Sixième entre Chippewa et Annonciation.

Succession de Anna Maria Weick.

Dans l'affaire de Mme Della Weick, tutrice vs. J. F. et Wm. Weick—Dossier No. 11,519.—pour faire un partage, avec des conditions faciles—A l'encan.—

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureau, No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 23 août 1884, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre Gravier et Natchez, dans le Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable W. T. Houston Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B en date du 16 juillet 1884, dans l'affaire de Mme Della Weick, tutrice vs. F. J. et Wm Weick—No 11,519, pour effectuer un partage, il sera vendu à l'encan—

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Rousseau, Joséphine et Jackson, désigné comme lot No 6, mesurant 32 pieds 2 pouces et 6 lignes de face à la rue Tchoupitoulas, 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de largeur dans le fond sur une profondeur de 107 pieds 5 pouces et 5 lignes sur la ligne qui le divise du lot No 5 et 103 pieds 4 pouces et 3 lignes sur la ligne de l'autre côté.

Les améliorations consistent en un magasin en bois à deux corps de logis à deux étages et maison de résidence connue par les Nos 713 et 715 de la rue Tchoupitoulas, ayant de chaque côté un magasin, autre chambre et cuisine au rez-de-chaussée, et deux chambres au premier étage (soit cinq chambres de chaque côté) avec gaz et tuyaux, cuve, lieux d'aisance, hangar, allée, etc., et loué à raison de $28 par mois pour le tout. La façade est en briques entre poteaux.

2° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Rousseau, Quatrième et Washington, désigné par le lot No 6, mesurant 26 pieds 4 pouces et 7 lignes de face à la rue Tchoupitoulas, 25 pieds 9 pouces et 5 lignes de face à la rue Rousseau, sur une profondeur s'étendant au travers de l'ilet de la rue Tchoupitoulas à la rue Rousseau de 150 pieds 9 pouces sur la ligne du côté du lot No 5 et 144 pieds 6 pouces et 3 1/5 lignes sur la ligne du côté du lot No 7, le tout plus ou moins au pied américain.

Les améliorations sur le lot faisant face aux deux rues consistent en une maison en briques bien bâtie, couverte en ardoises, avec deux corps de logis, connue par le No 891 rue Tchoupitoulas, avec balcon de face couvrant la banquette, avec magasin au rez-de-chaussée et résidence à l'étage supérieur, et ayant 4 chambres et une cuisine sur chaque côté, gaz et tuyaux et une grande cuve, lieux d'aisance, hangar, etc., et louée $24 par mois.

Aussi, dans le fond du lot est—Une maison cottage en bois, couverte en ardoises, avec deux corps de logis, connue par le No 260 rue Rousseau, ayant une allée dans le centre et deux chambres et une cuisine, cuve de chaque côté, louée $13 50 par mois.

3° Un lot de terre avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et le même ilet et touchant au lot No 6 qui vient d'être décrit, désigné par le No 7, lequel mesure 26 pieds 5 pouces 7 lignes de face à la rue Tchoupitoulas, 25 pieds 9 pouces 5 lignes à la rue Rousseau, sur une profondeur, dans tout l'ilet, de 144 pieds 6 pouces 3 1-5 lignes, sur la ligne latérale le divisant du lot No. 6, et 138 pieds 1 pouces 2-5 lignes, sur la ligne latérale touchant au No. 8, le tout plus ou moins au pied américain.

Les améliorations consistent en une maison cottage en bois à double corps de logis, parfaitement bâtie et couverte en ardoises, avec façade en briques, connue comme le No 893 rue Tchoupitoulas, et contenant 4 chambres de chaque côté avec cuve, hangar, lieux d'aisance, etc, louée à raison de $18 par mois. C'est une jolie petite propriété, ayant dans le fond.

4° Un lot de terre avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Sixième, Washington, Chippewa et Annonciation, désigné comme lot No 17, et mesurant 30 pieds de face à la rue Sixième, sur une profondeur de 900 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une maison cottage en bois à double corps de logis, couverte en ardoises, connue comme les Nos 81 et 83 rue Sixième et contenant deux chambres, deux cuisines de chaque côté, deux cuves, hangars, lieux d'aisance, etc., et louée à raison de $14 par mois.

Conditions—Un tiers comptant et le reste à un et deux ans, avec 8 pour cent d'intérêt et toutes les clauses habituelles de garantie, ou le tout comptant, au choix des acquéreurs. Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes dues et exigibles en 1884, en sus du prix d'adjudication et feront un dépôt en argent de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant Fred. Adolphe, notaire, aux frais des acquéreurs.

20 juillet—20,27—août 3,10,17,23

VENTES A L'ENCAN.

PAR O. VALETON.

Verrerie!! Verrerie!!

Faïence!! Porcelaine!! Articles de ménage.

Pour cause de liquidation.

PAR O. VALETON, encanteur—MERCREDI, 20 août, à 11 heures du matin. Il sera vendu à l'encoignure des rues Royale et Ursulines—

Une grande variété de verreries assorties, Faïencerie, Porcelaines, articles de ménage et de fantaisies.

—AUSSI—

Deux grandes vitrières en plaqué.

Conditions—Comptant.

17 août—17, 19, 20.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Francis H. Hatch.

No —, 26e Cour Judiciaire de District pour la Paroisse de Jefferson.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, Encanteur.—Bureau: No 17 rue Carondelet MARDI, le 26 août 1884, à midi et demi, à la Bourse d'Encan St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. M. Hahn, Juge de la 26e Cour Judiciaire de District pour la paroisse de Jefferson, en date du 13 août 1884, il sera vendu à l'encan:—

Trente-neuf (39) Actions de la New Orleans Sugar Shed Company.

Conditions—Comptant avant le transfert.

15 août—15 24 26

PAR GIRARDEY & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Sixième District,

Sur le parcours du "Laurel Street Horse Car."

Succession de Mme Ann Farmer Hope.

No 9497—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY, Encanteur—Bureau: No 10 rue Carondelet SAMEDI, 30 août 1884, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera vendu à l'encan, conformément à un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, en date du 2 janvier 1884, et rendu dans la susdite succession, les propriétés suivantes, à savoir:—

1° Un certain terrain formant le coin Sud ouest des rues Walnut et Laurel dans l'ilet borné par les rues Walnut, Constance, Laurel et Leontine, le dit lot est désigné par la lettre F, d'après un plan de L. H. Pilié, voyer, en date du 5 juillet 1874, et mesure 27 pieds 10 pouces et 4 lignes de face à la rue Walnut sur 125 pieds de profondeur et de façade à la rue Laurel 122 pieds 7 pouces et 4 lignes de profondeur sur la autre ligne latérale et 30 pieds 5 pouces et 7 lignes de largeur dans le fond.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, dépendances qui y appartiennent ou qui en dépendent en quelque sorte. Les améliorations comprennent une jolie résidence (cottage) en bois à deux corps de logis ayant 4 chambres et une cuve à chaque corps de logis.

2° Trois certains terrains, situés dans le même district et le même ilet que celui décrit en premier lieu, désignés par les Nos 21, 23 et 24, d'après un plan attaché à un acte passé pardevant E. Commagère, notaire, d —— C. Aurein à Mme Ann Leeson, en date du 10 novembre 1880, selon lequel plan les dits lots mesurent chacun 2 pieds 2 pouces de face à la rue Leontine sur 132 pieds 11 pouces 7 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, plus ou moins.

Les améliorations sur les dits lots comprennent les résidences (cottage) à un et deux corps de logis, récemment bâties, qui seront vendues en divisées, d'après le plan exposé au moment de la vente.

Conditions—1/3 ou plus comptant, le reste à 1 et 2 ans pour billets spécialement garantis par hypothèque et privilège de vendeur, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, 5 pour cent honoraire d'avocat pour recouvrer le paiement des billets, les améliorations devant être assurées et les polices transférées aux détenteurs des billets, et un dépôt de 10 pour cent au comptant sur le prix de l'adjudication sera requis au moment de la vente. Les acquéreurs assumeront les taxes dues et exigibles en 1884, en sus du prix d'adjudication.

Acte de vente pardevant W. J. Castell, notaire, aux frais de l'acquéreur.

26juil—26 août 2 9 16 23 30

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur, soit pour maison de commerce, soit pour résidence, près du terrain de l'Exposition.

Succession d'Euphemia Berthaud, femme de B. R. Coffey.

No 3148—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 30 août 1884, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, dans la ville de la Nlle Orléans, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, signé le 24 juillet 1884 il sera vendu à l'encan—

Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet compris sur les terres de la propriété de Foucher de Circée, maintenant le Parc Supérieur de la ville, les rues Live Oak ou Constance, Calhoun et Laurel. La dite portion de terre forme l'encoignure des rues Laurel et Live Oak ou Constance, et mesure 144 pieds 7 pouces 2 lignes de face à la rue Calhoun sur une profondeur et façade à la rue Live Oak ou Constance de 1 5 pieds 6 pouces plus ou moins. Les améliorations consistent en une résidence en bois à un étage couverte en ardoises.

Conditions: Pour une somme, des moins de trois mille dollars. Un tiers ou plus comptant, le reste à un et deux ans en billets garantis par privilège et lien de vendeur et hypothèque sur la propriété vendue, payables au bureau, avec intérêt de 8 0/0 par an, de la date jusqu'à parfait paiement. Les bâtisses devront être assurées pour pleine valeur jusqu'au paiement total et final des dits billets, la police transférée aux vendeurs comme garantie, 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas payés par l'acquéreur en cas de procès pour le recouvrement des dits billets ou aucune partie. L'acquéreur paiera et assumera en sus de son enchère les taxes de 1884 et un dépôt de dix pour cent au moment de la vente.

Acte de vente au frais de l'acquéreur pardevant Charles Rolle, notaire.

27juil—27 3, 10, 17 24, 30août

Avis aux Créanciers.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Hassell & Webster vs. Leurs Créanciers. } No 11,944.

ORDRE DE COUR—Qu'une assemblée des créanciers de Hassell & Webster ait lieu, et soit convoquée pardevant Benjamin Ory, notaire de cette paroisse, le 2e jour de septembre 1884, à 11 heures du matin, dans le but de délibérer et de prendre en considération l'application des dits insolvables pour un sursis; que James D. Coleman, avocat soit nommé pour représenter les créanciers absents et que dans l'intervalle toutes les procédures judiciaires contre les biens et les personnes des dits pétitionnaires soient arrêtées.

Nouvelle-Orléans, 14 août 1884.

W. T. HOUSTON, Juge.

Pour copie conforme:
GEO. P. CAZELAR, Député Greffier.

15 août—31 ...

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

A. Carrière & Sons contre leurs créanciers. } No 11,816. Division B.

La cession des biens des pétitionnaires, Emile L. Carrière et Charles J. Carrière, individuellement, et comme associés survivants de la raison sociale Antoine Carrière & Sons est acceptée par la Cour au profit de leurs créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et ait lieu devant Edgar Grima notaire de cette ville, JEUDI, 21 août 1884, à 11 heures du matin, pour délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires et élire un syndic. En attendant, toutes procédures judiciaires contre les personnes et les biens des dits Emile L. Carrière et Charles J. Carrière seront suspendues. M. Omer Villere, avocat, est nommé pour représenter les créanciers absents.

Nlle Orléans, 18 juillet 1884.

W. T. HOUSTON, Juge.

Pour Copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

24 juil—31 en 10 j

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans

W. C. Shepard contre ses créanciers. } No 11,863,

ORDRE DE COUR—Qu'une réunion des créanciers de Wm C. Shepard, le pétitionnaire, soit convoquée et ait lieu pardevant John Bendernagel, Esq., notaire en cette ville, le SAMEDI 30me jour d'août 1884, à 11 heures du matin, pour délibérer et se prononcer sur la demande d'atermoiement faite par le pétitionnaire, et que, F. L. Richardson, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents; en attendant, que toutes poursuites judiciaires contre la personne et les biens du dit William C. Shepard, soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 28 juillet 1884.

(Signé) W. T. HOUSTON,
Juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, Division D, maintenant absent en congé.

Pour copie conforme,
JAS. D. RANKIN,
Député-Greffier.

29 juil—3 fen 30 jours

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Fendel Horn contre Ses Créanciers. } No 11,817.

ORDRE DE COUR—La cession de biens du pétionnaire, Fendel Horn, est acceptée par la Cour au profit de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des créanciers dudit Fendel Horn soit convoquée et tenue, pardevant A. J. Lewis notaire en cette ville le 21 Août 1884, à 11 heures A. M., pour délibérer sur les affaires du dit insolvable et pour élire un syndic; que S. S. Carlisle avocat soit nommé pour représenter les créanciers absents et que, en attendant, toutes poursuites judiciaires contre la personne et les biens dudit Fendel Horn soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 18 juillet 1884.

(Signé) A. L. TISSOT,
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, siégeant à la place de l'Hon F. A. Monroe juge de la dite Cour, Division C, absent par congé.

Pour copie conforme:
Geo. P. CAZELAR,
Député Greffier

20 juil 3f en 10 jrs

Pierre Tapie, James P. Guinault, subrogé, vs. B. Winther et John Walsh.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 8,142—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MARDI, le 9 septembre 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, désigné par le No 28 de l'ilet No 613, qui est borné par les rues White, Dupré, Commune et Gravier. Le dit lot mesure trente pieds onze pouces de face à la rue White, sur une profondeur de cent quarante quatre pieds.

Saisi dans l'affaire ci-dessus comme propriété de John Walsh.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.

8 août—8, 15, 22, 29—5, 9 sept.